



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Pays de la Loire
Maine-et-Loire



→ DACT (e)

Saumur, le

9 NOV. 2017

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
Pôle Urbanisme
Direction de l'Aménagement et de la
Cohésion du Territoire
11 rue du Maréchal Leclerc – CS 54030
49408 SAUMUR CEDEX

Nos réf. : FG.CP / 17.639

Objet : P.L.U de la commune d'Artannes-sur-Thouet – Modification simplifiée n°1 - Avis

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Artannes-sur-Thouet.

Compte tenu des différents éléments fournis dans le dossier, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Maine-et-Loire émet **un avis favorable** à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président


Gérard AUBRY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire – Maine-et-Loire
5 rue Darwin – CS 80806 – 49008 ANGERS Cedex 01 – ☎ 02 41 22 61 00 – 📠 02 41 48 04 84
www.cma49.fr – contact@cma49.fr
SIRET : 130 020 688 00052